

Actualité Béthune

## La zone de rencontres : une nouvelle cohabitation en ville ?

mardi 16.02.2010, 05:02 - La Voix du Nord



Daniel Dourlens, responsable de l'ADAV applaudit la réalisation de cette zone de rencontres.

### I AMÉNAGEMENT I

On en parle depuis plusieurs mois. On a vu fleurir les panneaux aux entrées de ville. La zone de rencontres dite « zone 20 » donnant la priorité aux piétons, avant les vélos et voitures, entrera en fonction après la foire, sans doute en avril. Quid de son fonctionnement ?

PAR JEAN-PIERRE GLORIAN [bethune@info-artois.fr](mailto:bethune@info-artois.fr)

« On va se rendre compte immédiatement qu'on rentrera dans une zone spécifique », annonce Henri-Claude Honnart, adjoint à l'urbanisme, chargé du dossier. Le projet qui devait entrer en vigueur cet hiver a été repoussé au printemps. Les panneaux d'entrée et de fin de zone n'étaient pas livrés au SIVOM. On les a cependant vus arriver aux entrées et aux sorties de l'hyper centre-ville en janvier, puis recouverts de sacs plastiques car la zone n'est pas encore opérationnelle. « On va attendre le printemps », à la demande du conseil de quartier du centre ville, explique l'élu.

Qui s'empresse de préciser la philosophie du projet : sur le même espace vont cohabiter les piétons, les vélos et les voitures, celles-ci devant évidemment rouler lentement, car les piétons pourront traverser la route à tout moment, hors passages cloutés. Presqu'une zone semi-piétonne. « Seules les voitures ayant une raison de venir en centre-ville pourront pénétrer dans cette zone ». Celle-ci sera délimitée, à son entrée par un rétrécissement de chaussée, l'installation de bacs à fleurs, et au sol, un pictogramme indiquant que la vitesse est limitée à 20 km/h. Il y aura bien entendu à chaque entrée de ville le panneau (carré fond bleu) représentant un piéton, un cycliste, une voiture, et le panneau d'interdiction de dépasser le 20 km/h et à la sortie le même panneau, mais barré.

« Les contrôles radar n'auront aucun intérêt », explique Henri-Claude Honnart, car tout sera fait pour que les véhicules ne dépassent pas la vitesse indiquée. « Tout le monde doit avoir sa place, dans cette nouvelle vision de la circulation dans le centre-ville ».

#### Double sens cycliste

Une nouveauté qui a son importance dans cette zone : les cyclistes pourront emprunter les sens interdits sans qu'il y ait pour autant de bande cyclable. Il s'agira en fait d'un double sens cycliste. Tout au plus, il y aura un panneau : « Sauf cyclistes » en dessous du panneau : « Sens interdit ».

Daniel Dourlens, pour l'ADAV (Association du droit au vélo) aurait espéré qu'il y ait un pictogramme au sol, comme dans la rue Légillon, une bande cyclable en quelque sorte (sauf peut-être dans les rues étroites). Car lors de la mise en service de cette zone, inutile de dire que les automobilistes non habitués à se retrouver face à des vélos, rue Emile-Zola, rue du Pot-d'etaïn, rue Anatole-France, place Senis, rue Quinet, rue Louis-Blanc, et rue du 11-Novembre, se feront quelques frayeurs.

« À terme, explique Daniel Dourlens, et plus particulièrement à partir du 1er juillet, dans toutes les zones 30 de la ville, (en plus des zones 20), les vélos pourront faire la même chose. En Allemagne, cette situation existe depuis 30 ans, fait remarquer Daniel Dourlens, et tout se passe bien. Le centre ville doit revenir à tout le monde ». Priorité au plus faible, donc à l'enfant. Et ce n'est pas par hasard, si, outre-Rhin, sur le panneau de zone 20, on a mis un ballon dans les mains du piéton : une manière de sensibiliser encore plus le droit du piéton.

Reste à savoir si la fréquentation des parkings souterrains n'en souffrira pas si certains automobilistes pensent cette zone trop contraignante. « Ceux qui ont à y venir, comme actuellement, continueront à le faire », rassure Christophe Laperre, du cabinet du maire.